

70
ANS
1950-2020

CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

l'interpréter. Ceci implique par ricochet une « harmonisation » des ordres juridiques internes qui sont soumis à ce Traité, dont le nôtre. Aussi, « aucun juriste français, privatiste ou publiciste, praticien ou théoricien, ultranationaliste ou citoyen du monde, ne peut ignorer l'influence grandissante de la Cour européenne des droits de l'homme ». Pour célébrer cet anniversaire il est donc proposé d'interroger la vitalité de la Convention au travers de l'étude de sa plus-value dans différentes branches du droit, « à la lumière des conditions d'aujourd'hui ».

Pour ce faire un cycle de workshops virtuels est organisé tout au long de la 70^e année de la Convention, soit du 4 novembre 2020 au 3 novembre 2021.

3^E WORKSHOP VITUEL : LE 18 FÉVRIER 2021 DE 10h À 12h CEDH et droit de la détention

Le nécessaire respect de la dignité de la personne détenue ne figure pas, en tant que tel, dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle tranche en ce sens avec d'autres textes, tels que la Convention américaine des droits de l'homme qui mentionne dans les deuxièmes paragraphes des articles 5 et 6 que « toute personne privée de sa liberté sera traitée avec le respect dû à la dignité inhérente à la personne humaine » et que « le travail forcé ne doit point préjudicier à la dignité [...] du détenu ». Cette idée cependant progressivement consacrée par la Cour de Strasbourg qui élargit progressivement la protection des personnes détenues en insérant ainsi une sorte d'« article 3 bis » au sein du texte conventionnel. Mais quels sont les droits dont ces personnes peuvent concrètement revendiquer ? La protection offerte par la Cour est-elle suffisante, notamment lorsque la personne détenue est une femme ou un enfant ? Enfin, la prison peut-elle être envisagée comme moyen de contrôle démocratique ? Voici quelques questions auxquelles cette troisième rencontre tentera de répondre.

Avec :

M. Krešimir KAMBER, Juriste à la Cour européenne des droits de l'homme

M. Jean Manuel LARRALDE, Professeur de droit public à l'Université de Caen Normandie / CRDFED

Mme Catherine MENABÉ, Maître de conférences HDR en Droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lorraine / IFG

Inscription obligatoire sur irenee.univ-lorraine.fr



CEDH et droit de la détention

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE MARIE ROTA, MCF EN DROIT PUBLIC
WORKSHOP VITUEL VIA L'APPLICATION TEAMS - INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR